



Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Ajaccio le 07/07/2022

Direction Régionale des Finances Publiques de Corse et  
département de Corse du sud

Pôle d'évaluations domaniales

La Directrice Régionale des Finances  
Publiques

2,avenue de la Grande Armée

20195 AJACCIO CEDEX 1

à

**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Arnaud Rollin

Monsieur le Maire de la

commune de Porto-Vecchio

téléphone : 04 95 51 95 24

courriel : drfip2a.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2022 – V OSE 44 539 – Porto-Vecchio

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien :	Terrains en zone urbaine (AK 586)
Adresse du bien :	Quartier Poretta – 20 137 Porto-Vecchio
Département :	2A
Valeur vénale :	22 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

## **1 - SERVICE CONSULTANT**

Commune de Porto-Vecchio

Affaire suivie par : Laura MURGIA – Gestionnaire cellule patrimoine – 04 95 70 95 06 – [laura.murgia@portivechju.corsica](mailto:laura.murgia@portivechju.corsica)

## **2 - DATE**

De consultation : 03/06/22

De réception : 03/06/22

De visite : *Pas de visite sur place*

De dossier en état : 03/06/22

## **3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession pour aménagement d'une superficie de 272 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AK numéro 586. La surface à céder est aujourd'hui aménagée pour un usage de parking et reçoit les containers de tri sélectif.

## **4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Terrain à usage de voirie et parking.

## **5 – SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire présumé : Commune de Porto-Vecchio.

Bien supposé libre d'occupation.

## **6 - URBANISME – RÉSEAUX**

RNU

Zone urbanisée

Présence des réseaux publics – voie de communication

## **7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

A la date actuelle.

## **8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale totale des biens a été déterminée à partir de la méthode par comparaison et l'application « *Estimer un bien* ».

La valeur vénale de la parcelle a été estimée à 21 781 €, somme arrondie à 22 000 €.

## **9 - DURÉE DE VALIDITÉ**

2 ans.

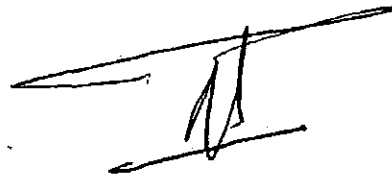
## **10 - OBSERVATIONS**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

La Directrice régionale des Finances Publiques



Christine BESSOU-NICAISE  
Administratrice générale des Finances publiques